

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 4 juin 2018 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré
Bertrand Bilodeau
Yvon Lamontagne
Samuel Côté
Nathalie Bélanger
Diane Pelletier
Nathalie Pelletier
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1) Diverses délégations.
5. FINANCES
 - 5.1) Octroi de contrat pour le tamisage d'abrasif;
 - 5.2) Octroi de contrat pour la location à long terme d'un véhicule électrique neuf.
6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 6.1) Adoption du Règlement 2668-2018 modifiant le Règlement de tarification 2018;
 - 6.2) Adoption du Règlement 2676-2018 concernant la prolongation du programme de rénovation de façades au centre-ville;
 - 6.3) Adoption du projet de règlement 2677-2018-1 concernant la zone résidentielle et l'ajout d'une zone commerciale-touristique dans le secteur des rues Principale Ouest et Saint-Patrice Ouest;
 - 6.4) Appui auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour le 1700, chemin d'Ayer's Cliff;
 - 6.5) Diverses promesses;
 - 6.6) Avenant au bail du 125, chemin de la Plage-des-Cantons.
7. RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1) Embauche d'un opérateur, Division gestion des eaux;
 - 7.2) Embauche d'un commis de bureau – secrétariat, Direction environnement et infrastructures municipales;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- 7.3) Rémunération des sauveteurs.
- 8 SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1) Édition 2018 du défi têtes rasées de Leucan.
- 9. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 9.1) Entente intermunicipale avec la municipalité du Village de Stukely-Sud;
 - 9.2) Modification de la résolution 222-2018;
 - 9.3) Honoraires professionnels supplémentaires concernant les travaux de la nouvelle caserne;
 - 9.4) Diverses promesses;
 - 9.5) Signalisation et circulation.
- 10. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1) Demandes d'approbation de PIIA.
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 13. QUESTIONS DE LA SALLE
- 14. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Magog et sera disponible sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le www.ville.magog.qc.ca/seances.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

1. 289-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé avec les modifications suivantes :

- a) Retrait des points :
 - 5.2) Octroi de contrat pour la location à long terme d'un véhicule électrique neuf;
 - 9.3) Honoraires professionnels supplémentaires concernant les travaux de la nouvelle caserne;

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

- b) Ajout du point :
11. AFFAIRES NOUVELLES
11.1) Réfection des sentiers sur pilotis de LAMRAC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. 290-2018 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 22 mai 2018 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1) 291-2018 Diverses délégations

IL EST Proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la Ville de Magog délègue l'un ou l'autre des membres du conseil pour représenter la Ville lors du tournoi de golf du Club optimiste qui se tiendra le dimanche 10 juin 2018 à Magog;

La mairesse ne participera pas à cette activité.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-110-00-319. Les frais de participation des membres du conseil à ces activités seront remboursés selon les modalités prévues au Règlement 2005-2003 concernant, notamment, le remboursement des dépenses des élus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1) 292-2018 Octroi de contrat pour le tamisage d'abrasif

ATTENDU QUE la Ville a, par avis public, obtenu des prix pour le tamisage d'abrasif;

ATTENDU QUE la soumission ouverte est la suivante :

<i>Nom de l'entrepreneur</i>	<i>Prix global avant taxes aux fins d'adjudication</i>
Normand Jeanson Excavation inc.	76 300,00 \$

ATTENDU QUE Normand Jeanson Excavation inc. est le seul soumissionnaire et qu'il est conforme;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que le contrat pour le tamisage d'abrasif soit adjugé au seul soumissionnaire conforme, soit Normand Jeanson Excavation inc., pour un total de 76 300,00 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2018-350-P et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 15 mai 2018.

Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2) Point retiré.

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6.1) 293-2018 Adoption du Règlement 2668-2018 modifiant le règlement de tarification 2018

La mairesse indique que ce règlement a pour objet d'établir les tarifs applicables pour la session estivale.

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que le Règlement 2668-2018 modifiant le Règlement 2643-2017 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2) 294-2018 Adoption du Règlement 2676-2018 concernant la prolongation du programme de rénovation de façades au centre-ville

La mairesse indique que ce règlement vise à prolonger au 31 décembre 2018 le programme de rénovation et restauration de façades au centre-ville ou jusqu'à l'épuisement des sommes allouées au présent programme, selon la première échéance.

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le Règlement 2676-2018 modifiant le règlement 2529-2014 concernant le Programme de subvention pour la rénovation et la restauration de façades de bâtiments commerciaux du centre-ville soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3) 295-2018 Adoption du projet de règlement 2677-2018-1 concernant la zone résidentielle et l'ajout d'une zone commerciale-touristique dans le secteur des rues Principale Ouest et Saint-Patrice Ouest

IL EST Proposé par le conseiller Jean-François Rompré

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Que le projet de Règlement 2677-2018-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'agrandissement d'une zone résidentielle, la création d'une zone commerciale-touristique et la modification des normes d'implantation dans le secteur des rues Principale Ouest et Saint-Patrice Ouest soit adopté tel que présenté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue sur ce projet le mardi 12 juin 2018 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Magog.

Le vote est demandé et pris.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Pour

Jean-François Rompré
Bertrand Bilodeau
Yvon Lamontagne
Samuel Côté
Nathalie Bélanger
Nathalie Pelletier

Contre

Diane Pelletier
Jacques Laurendeau

- 6.4) 296-2018 Appui auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour le 1700, chemin d'Ayer's Cliff

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'appui pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 255 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, pour la propriété de M. Jacques Lamontagne située au 1700, chemin d'Ayer's Cliff;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser la mise en place d'une borne sèche en 2008, exigée par le schéma de couverture de risque;

ATTENDU QUE la borne sèche est en place depuis 2008 et qu'il n'existe aucun autre espace plus approprié disponible ailleurs dans le territoire de la Ville de Magog et hors de la zone agricole;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur de la Ville de Magog;

ATTENDU QUE l'autorisation de la demande n'aura aucun effet négatif sur les exploitations agricoles existantes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer la demande pour respecter le schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA) établit les modalités liées à une telle demande;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

l'article 62 de la LPTAA et des impacts sur les activités agricoles;

IL EST Proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que la Ville de Magog appuie auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 225 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, pour la propriété de M. Jacques Lamontagne située au 1700, chemin d'Ayer's Cliff pour l'installation de la borne sèche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5) 297-2018 Diverses promesses

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que la promesse de cession d'une servitude contre les parties du lot 4 826 848 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie de 13,6 mètres carrés, sur la rue Laurentide, signée le 17 mai 2018 par Mme Manon Bélanger et M. Peter Murphy, soit acceptée aux conditions de cette promesse.

La servitude est acquise à des fins de haubans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6) 298-2018 Avenant au bail du 125, chemin de la Plage-des-Cantons

IL EST Proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant no 1 au bail intervenu avec 9378-8107 Québec inc. concernant le 125, chemin de la Plage-des-Cantons.

Cet avenant concerne la modification du nom du locataire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1) 299-2018 Embauche d'un opérateur, Division gestion des eaux

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que M. Gérome Audet soit embauché comme salarié permanent en évaluation, au poste d'opérateur, Division gestion des eaux, à compter du 6 juin 2018 et qu'il soit rémunéré à l'échelon 1, de la classe 6 des taux de salaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

- 7.2) 300-2018 Embauche d'un commis de bureau – secrétariat, Direction environnement et infrastructures municipales

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que Mme Annie Roy soit embauchée comme salariée permanente en évaluation, au poste commis de bureau - secrétariat, Direction environnement et infrastructures municipales, à compter du 10 juin 2018 et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 1, de la classe 4 des taux de salaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.3) 301-2018 Rémunération des sauveteurs

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la Ville de Magog augmente la prime horaire des sauveteurs de 0,25 \$ à 0,75 \$ sur les heures régulières travaillées afin de compenser les coûts reliés à la certification de sauveteur national plage et d'augmenter le taux horaire des sauveteurs de 0,25 \$ l'heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1) 302-2018 Édition 2018 du défi têtes rasées de Leucan

ATTENDU QUE dans le cadre du défi têtes rasées de Leucan, les pompiers de Magog s'impliquent à la campagne de financement pour l'édition 2018;

ATTENDU QUE pour ce faire, trois activités ont été ciblées afin d'amasser des fonds au profit de Leucan;

ATTENDU QU'une de ces activités consiste à la vente de 1 000 t-shirts à l'effigie de Leucan et du Service des incendies de la Ville de Magog;

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville procède à l'achat de 1 000 t-shirts au coût de 6 \$ plus taxes l'unité, le tout remboursable à la Ville à même les produits de la vente.

Que la totalité des profits résultant de cette vente soit versée à Leucan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- 9.1) 303-2018 Entente intermunicipale avec la municipalité du Village de Stukely-Sud

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST Proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente intermunicipale avec la municipalité du Village de Stukely-Sud

Cette entente a pour objet de permettre l'accès à l'écocentre pour ces citoyens de la municipalité du Village de Stukely-Sud.

Cette entente est d'une durée de 1 an, renouvelable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2) 304-2018 Modification de la résolution 222-2018

ATTENDU QUE le conseil a octroyé à Construction Longer inc. par la résolution 222-2018 un contrat pour le remplacement des filtres tertiaires et l'ajout d'un troisième filtre à l'usine de traitement des eaux Hatley;

ATTENDU QUE cette résolution mentionne que les travaux devront être terminés au plus tard le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE les travaux ne seront pas terminés avant le printemps 2019;

ATTENDU QUE nous aurons dépensé 4 000 000 \$ avant le 31 décembre 2018;

IL EST Proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que la résolution 222-2018 relative à l'octroi de contrat pour le remplacement des filtres tertiaires et l'ajout d'un troisième filtre à l'usine de traitement des eaux Hatley soit modifiée en mentionnant que les travaux seront terminés au printemps 2019, mais que ceux-ci soient suffisamment avancés pour que l'entrepreneur ait facturé plus de 4 000 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3) Point retiré.

9.4) 305-2018 Diverses promesses

IL EST Proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession entre les Syndicat de la copropriété Place Merry Nord, Syndicat de la copropriété du lot 76, Place Merry Nord 977C, Stabilisol inc, Syndicat de la copropriété du 1016 à 1026 rue Poitras, Syndicat de copropriété Manoir Merry, Mmes Estelle Lajeunesse et Cléo Morin, Syndicat de copropriété 1001 Merry Nord, Syndicat de copropriété 1003 Merry Nord et la Ville de Magog, préparé par le notaire Me Patrick Crépeau concernant des parties des lots 3 140 706, 3 140 749, 3 416 035, 3 140 744, 3 236 706,

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

4 664 014, 5 196 875, 4 510 184 et 5 034 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.5) 306-2018 Signalisation et circulation

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la Ville de Magog autorise les nouvelles signalisations suivantes :

- a) Sur la rue des Quatre-Saisons, du côté « est », stationnement autorisé en tout temps;
- b) Sur la rue des Quatre-Saisons, du côté « ouest », stationnement interdit en tout temps;
- c) Sur la rue du Michigan, du côté « ouest », stationnement interdit en tout temps.

Les paragraphes a) et b) selon le plan « Rue des Quatre-Saisons – Situation proposée » daté du 28 mars 2018 préparé par la Division ingénierie, de la Direction Environnement et Infrastructures municipales, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Le paragraphe c) selon le plan « Réglementation stationnement interdit – plan de localisation de la signalisation – rue du Michigan » daté du 6 avril 2018 préparé par la Division ingénierie, de la Direction Environnement et Infrastructures municipales, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1) 307-2018 Demandes d'approbation de PIIA

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé divers plans à l'égard desquels s'applique un Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient approuvés aux conditions recommandées par le CCU, incluant, s'il y a lieu, l'obligation de fournir une garantie financière :

<i>No CCU</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Propriétaire ou occupant</i>	<i>Type de permis demandé</i>
18-052	108, du Commerce	Lise Laverdière	Certificat d'autorisation
18-053	1007, Merry Nord	9234-3171 Québec inc.	Certificat d'autorisation
18-054	30, Principale Est	Gaétan Fréchette	Certificat d'autorisation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

<i>No CCU</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Propriétaire ou occupant</i>	<i>Type de permis demandé</i>
18-055	468, Principale Ouest	Charles Gagnon	Certificat d'autorisation
18-061	50 à 52, Merry Nord	9166-4961 Québec inc.	Certificat d'autorisation
18-062	64, Saint-Patrice Ouest	Vicky Richard	Certificat d'autorisation
18-063	111, des Bouleaux	Jacques Brabant	Permis de construire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1) 308-2018 Réfection des sentiers sur pilotis de LAMRAC

ATTENDU QUE le 7 mai 2017, la Ville a conclu avec LAMRAC une entente relative à la réfection des sentiers sur pilotis du marais de la rivière aux cerises laquelle prévoyait l'octroi de subventions pour la réalisation des travaux permettant la réhabilitation des sentiers sur pilotis;

ATTENDU QU'au 31 décembre 2017 une somme de 145 558,14 \$ était encore disponible sur la subvention de la Ville;

ATTENDU QU'une certaine partie du sentier du pionnier a été fait avec des pieux neufs et une autre sur des pieux existants dont le tablier a été changé à neuf;

ATTENDU QUE certains pieux existants ont des faiblesses en portance;

ATTENDU QUE LAMRAC suggère d'utiliser la somme restante pour consolider les pieux existants (anciens) en rajoutant des pieux visés à la cadence un sur deux;

ATTENDU QUE suite à une demande prix par LAMRAC à l'entrepreneur Maurécon (celui qui a fait les travaux à l'été 2017), pour consolider la section existante de la première phase, il manquerait une somme de 15 000 \$ incluant les imprévus et les taxes nettes;

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la Ville de Magog accorde à LAMRAC une subvention additionnelle de 15 000 \$ afin de compléter le manque d'argent nécessaire à la réalisation des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose le document suivant :

- a) Procès-verbal de correction 72-2018;
- b) Liste des comptes payés au 29 mai 2018.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

13. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Réponses à des questions antérieures :

Avant de donner la parole aux citoyens, Madame la Mairesse répond aux questions suivantes posées lors des séances antérieures :

- M. Michel Gauthier :

Question : Est-ce qu'il y a des recours possibles contre le vendeur du bâtiment situé au 2023, rue René-Patenaude (garage municipal) étant donné que la dalle de béton n'était pas conforme au plan et que cette omission a engendré des dépenses supplémentaires?

Réponse : S'agissant d'un dossier juridique, la Ville ne peut soumettre le contenu de tout avis qu'elle pourrait avoir reçu concernant celui-ci. Nous pouvons toutefois vous informer que nous n'avons pas l'intention d'entreprendre de recours juridiques dans ce dossier.

Question : De quelle façon la Ville prévoit-elle utiliser l'excédent de 3,6 M\$ qui a été annoncé lors du dépôt du rapport financier 2017 consolidé?

Réponse : Entre autres, à financer les projets 2018 et à restreindre l'impact de l'augmentation des coûts pour le budget 2019.

Question : Est-ce que le nombre d'équivalents temps plein pour 2018 est toujours prévu à 272, tel qu'estimé?

Réponse : Nous avons fait des recherches et nous ne savons pas d'où provient le 272 auquel vous faites référence. Ce que nous pouvons vous dire, c'est que les embauches prévues en 2018 suivent ce qui a été planifié au budget et au plan de main d'œuvre. Selon notre Service des ressources humaines, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 2018 est estimé à 296. À titre de comparaison, en 2017, il était de 286. Cet écart s'explique, entre autres, par la nouvelle structure du Service de sécurité incendie qui compte maintenant 36 pompiers à temps plein.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- M. Michel Gauthier :
 - o Félicitations à la Mairesse pour sa nomination à la présidence de la FCM;
 - o Avenant au bail du 125, chemin de la Plage-des-Cantons – Conflit d'intérêt du conseiller Jean-François Rompré;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- o Entretien des terrains appartenant à la Ville;
 - o Liste des terrains appartenant à la Ville;
 - o Liste des édifices et terrains loués par la Ville;
 - o Ponceau rue Norbel;
 - o Projet de station-service, intersection Principale Ouest et Saint-Patrice Ouest.
- Yvon Bélanger :
 - o Transport collectif.
- M. Robert Ranger :
 - o Entretien du ruisseau Castle.
- Mme Nicole Desgrenier :
 - o Absence de transport public à la Ville.
- M. Guy Gaudreau :
 - o Demande de reporter au 2 octobre la séance ordinaire en raison des élections provinciales du 1^{er} octobre.
- M. Michel Raymond :
 - o Adoption du projet de règlement 2277-2018 – avis public;
 - o Jeux d'eau - Consommation et compteur d'eau;
 - o Enseigne concernant le tarif du stationnement à la Plage des Cantons.
- M. Réjean Lajeunesse :
 - o Excréments non ramassés – infraction;
 - o Arrêt des automobilistes pour les piétons – brigadier face à la Pointe-Merry.

14. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par le conseiller Bertrand Bilodeau. Par la suite, Madame la Mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

15. 309-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière